

Ministère porteur	N°	Action ou sous-action	Objectif 2020 (base annuelle) (t éq. CO ₂)	Résultats (t éq. CO ₂)							Résultat à comparer avec l'Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020* (t éq. CO ₂)	Taux d'atteinte de l'Objectif 2020 (base annuelle)	Réductions cumulées au 31 mars 2020* (t éq. CO ₂)	Commentaires
				2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020*				
TEQ	11.3.1	Normes et directives sur les bâtiments et les parcs de véhicules – Volet 3	16 527,00	-	-	-	3 479,00	4 064,30	4 521,30	-	4 521,30	27%	16 128,90	Les cibles et résultats sont déduits des totaux afin de ne pas les comptabiliser en double puisqu'elles le sont déjà dans d'autres actions du PACC 2013-2020. L'atteinte des cibles est très difficile à démontrer précisément, car les institutions ont de la difficulté à fournir les renseignements qui leur sont demandés deux à trois années après que la conception des nouveaux bâtiments soit complétée.
		Normes et directives sur les bâtiments et les parcs de véhicules – Volets 1 et 2	18 548,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	
MEEES	11.5	Investissements en infrastructures écoresponsables (Établissements d'enseignement écoresponsables)	22 754,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	Ce programme a été lancé en avril 2018. Les résultats seront disponibles lorsque les premiers travaux seront terminés.
MTQ	13.1	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun (PAGASTC)	S.O.	45 154,00	-	-	-	-	-	-	S.O.	S.O.	45 154,00	Cette action est terminée depuis 2013-2014. Puisqu'il s'agissait d'une action transitoire entre la fin du PACC 2006-2012 et le lancement du PACC 2013-2020 et qu'elle a été remplacée par l'action 13.7, aucune cible n'avait été établie.
MTQ	13.2	Transport collectif - Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)	S.O.	-	-	-	2 231,00	2 334,00	1 677,00	1 835,00	S.O.	S.O.	8 077,00	Aucune cible ne peut être déterminée pour cette action puisque la nature des projets financés dépend des priorités d'investissements des partenaires, des disponibilités budgétaires et du rythme de réalisation des projets.
MTQ	13.7.1 à 13.7.4	Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	23 000,00	-	40 872,49	22 895,31	22 473,61	43 258,44	70 935,64	88 773,03	88 773,03	386%	289 208,53	Les fluctuations dans les niveaux de l'achalandage et de l'offre de services notamment, expliquent les variations d'une année à l'autre.
MTQ	13.8.1	Émergence et implantation de technologies d'électrification des transports (transport collectif) - Projet Cité Mobilité Montréal	S.O.	-	-	-	-	106,00	178,00	185,00	S.O.	S.O.	469,00	Aucune cible n'a été déterminée pour cette action puisqu'il s'agit d'un projet de démonstration. Suite à de récentes informations obtenues par le MTQ, il est désormais possible de quantifier les réductions.
TEQ	14.1	Rabais à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge - Programme Roulez Vert, volets Rabais pour véhicules neufs et pour Bornes de recharge à domicile	89 489,00	3 295,00	10 612,00	19 808,00	33 107,00	48 762,00	87 358,00	152 635,00	152 635,00	171%	355 577,00	Les réductions d'émissions de GES associées à ce programme sont également attribuables à d'autres actions du PACC 2013-2020, tel que la norme VZE et le financement de bornes de recharge.
		Rabais à l'achat de véhicules électriques et de bornes de recharge - Programme Roulez Vert - Projet pilote pour véhicules électriques d'occasion	S.O.	-	-	-	-	1 209,00	3 734,00	6 760,00	S.O.	S.O.	11 703,00	L'enveloppe budgétaire de ce programme dont l'objectif 2020 a été établi en 2017 a été bonifiée depuis, ce qui explique l'augmentation de résultats et conséquemment le dépassement de la cible.
MTQ	14.2.5	Projet pilote d'électrification des écoles des conduites	S.O.	-	-	-	-	-	-	-	S.O.	S.O.	-	Ce projet pilote a été annoncé au Budget 2019-2020 et a débuté à l'hiver 2020. Il est prévu que la cible de réduction d'émissions de GES de 750 t éq. CO ₂ soit atteinte à la fin du projet pilote en 2022.
MTQ	14.10	Support à l'implantation de bornes de recharge le long des principaux axes routiers	395,00	-	-	-	39,96	114,16	240,16	328,25	328,25	83%	722,53	Les réductions des émissions de gaz à effet de serre présentées sont également incluses dans la comptabilisation de Roulez vert (14.1). Par conséquent, la cible et les résultats sont déduits des totaux.
MTQ	14.11	Support à la réalisation de projets pilotes pour l'électrification des parcs de taxis	S.O.	-	-	866,00	1 760,00	1 789,00	1 890,00	260,00	S.O.	S.O.	6 565,00	Aucune cible n'a été établie puisqu'il s'agit de projets de démonstration. Le programme de cette action est terminé depuis 2018. Seul un projet est toujours actif, lequel devrait se terminer en 2021.
MTQ	15.1	Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal (PREGTI)	250 000,00	-	18,00	2 093,00	2 204,00	5 196,00	27 289,00	49 907,00	49 907,00	20%	86 707,00	Ce programme continuera de réduire les émissions de GES pendant plusieurs années après la fin du PACC 2013-2020. Notons que ce programme génère certaines réductions hors Québec qu'il n'est pas possible d'isoler.
MTQ	16.1	Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF)	135 000,00	-	-	7 699,00	10 534,00	28 720,00	40 284,00	48 406,00	48 406,00	36%	135 643,00	Ce programme continuera de réduire les émissions de GES pendant plusieurs années après la fin du PACC 2013-2020. Notons que ce programme génère certaines réductions hors Québec qu'il n'est pas possible d'isoler.
MTQ	17.1	Programme d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le transport routier des marchandises (Écocamionnage)	325 000,00	41 662,00	66 350,00	120 439,00	223 540,00	255 054,00	308 834,00	371 498,00	371 498,00	114%	1 387 377,00	Ce programme génère certaines réductions hors Québec qu'il n'est pas possible d'isoler.
MERN	18.1.3	Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES – Extension du réseau gazier	7 511,00	-	-	-	1 883,00	1 883,00	1 883,00	4 554,00	4 554,00	61%	10 203,00	
MEI	18.2	Acquisition, implantation et commercialisation d'équipements et de technologies permettant aux entreprises, dont les PME, de réduire leurs émissions de GES – Volet 1	S.O.	-	-	-	-	-	4 175,00	-	S.O.	S.O.	4 175,00	Aucun objectif de réduction d'émissions de GES n'a été établi pour ce volet puisqu'il s'agit de mesures d'accompagnement et de planification. Toutefois, certains projets ont été réalisés suite aux accompagnements et réduisent les émissions de GES.
		Acquisition, implantation et commercialisation d'équipements et de technologies permettant aux entreprises, dont les PME, de réduire leurs émissions de GES – Volet 2	10 438,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	La cible de 10 438 t éq. CO ₂ doit être utilisée avec précaution. En effet, pour les projets en innovation, il est difficile d'estimer un potentiel de réduction d'émissions de GES puisqu'il s'agit de technologies qui ne sont pas encore développées, testées ou commercialisées. De plus, le fait que la mesure cible tous les marchés d'application des technologies propres réduisant les émissions de GES (industriel, bâtiments, agriculture, électrification des transports, etc.) fait en sorte qu'il est impossible de connaître à l'avance les secteurs des projets qui seront soumis. Ce volet a débuté en août 2018.
MFFP	19.4.2	Réalisation de projets mobilisateurs en lien avec l'utilisation du bois dans la construction - Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois	S.O.	-	-	-	-	-	-	2 032,48	S.O.	S.O.	2 032,48	Les GES évités dans la phase initiale de la vie d'un bâtiment surviennent l'année de sa construction seulement. Par conséquent, considérant la fluctuation du nombre et du type de construction, aucune cible ne peut être déterminée.
TEQ	20.2	Conversion de systèmes de chauffage dans le secteur résidentiel - Programme Chauffez vert	328 900,00	3 330,00	54 067,00	85 018,00	103 355,00	122 236,00	152 029,00	196 759,00	196 759,00	60%	716 794,00	Certains travaux admissibles à Chauffez vert pouvaient être admissibles au programme RénoVert du ministère des Finances du Québec, ce qui fait en sorte qu'une partie des réductions d'émissions de GES de RénoVert est comptabilisée dans les impacts du programme Chauffez vert. Par conséquent, afin d'éviter un double comptage, les résultats du programme RénoVert ne sont pas présentés dans le tableau.
MAPAQ	22.1	Réduction des émissions de GES associées au lisier par recouvrement étanche des structures d'entreposage, captage et traitement du biogaz	8 336,40	-	-	1 704,03	4 651,13	5 960,08	674,00	674,00	674,00	8%	13 663,24	Cette action a été abandonnée en 2019 étant donné son manque d'efficacité à réduire les émissions de GES et certains enjeux de sécurité liés au recouvrement des structures d'entreposage. Seuls les systèmes de traitement à l'aide d'un biofiltre sont toujours fonctionnels. Conséquemment, les réductions annuelles d'émissions de GES sont affectées.
MELCC	23.2	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	80 000,00	2 013,00	6 917,00	6 655,00	10 052,00	7 115,00	5 316,00	-	5 316,00	7%	38 068,00	Il s'agit de données partielles puisque l'ensemble des données attribuables à ce programme n'ont pas encore été toutes reçues, notamment en raison de la vérification par une tierce partie exigée par la norme ISO 14064. Par ailleurs, il convient de noter que ce programme est également financé par le secteur des matières résiduelles.
MELCC	23.3	Programme de compostage pour petites municipalités	950,00	-	-	-	-	-	98,00	126,00	126,00	13%	224,00	Début du premier projet en décembre 2016, toutefois la majorité des projets a débuté en 2018-2019.
MELCC	23.4	Étendre la responsabilité élargie du producteur aux appareils de réfrigération, congélation et climatisation	21 265,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	-	Le programme a été lancé en 2020 et les résultats seront connus en 2021.
TEQ	24.1.1	Soutien au développement des bioénergies pour réduire les émissions de GES à court terme (Biomasse forestière résiduelle)	79 400,00	6,66	858,76	4 082,47	12 787,40	33 041,10	38 391,10	38 811,40	38 811,40	49%	127 978,89	
Programme ÉcoPerformance														
TEQ	18.1.1	Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES	779 100,00	3,89	11 859,92	58 201,90	88 344,65	127 588,05	213 764,13	272 785,18	272 785,18	35%	772 547,72	Il s'agit de données partielles puisque l'ensemble des données attribuables à cette action n'ont pas encore été toutes reçues, notamment en raison de la vérification par une tierce partie exigée par la norme ISO 14064.
	18.1.2	Réalisation de projets industriels de grande envergure permettant des réductions des émissions de GES	S.O.	-	-	-	-	-	-	-	S.O.	S.O.	-	Ce volet a été lancé en septembre 2019. En date du 31 mars 2020, aucun projet n'avait encore été accepté. Une cible de réduction des émissions de GES a toutefois été fixée à 99 500 t éq. CO ₂ pour 2023.
	20.1	Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels	51 000,00	4,19	1 225,14	9 195,28	16 804,17	30 601,29	43 956,46	48 797,68	48 797,68	96%	150 584,21	Il s'agit de données partielles puisque l'ensemble des données attribuables à cette action n'ont pas encore été toutes reçues, notamment en raison de la vérification par une tierce partie exigée par la norme ISO 14064.
	20.5	Aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels	4 000,00	-	62,67	495,66	805,41	806,07	810,53	810,53	810,53	20%	3 790,87	Programme de transition entre le PACC 2006-2012 et le PACC 2013-2020. Cette action s'est terminée en 2017-2018, en raison de l'absence prolongée de demandes d'aide financière. À cet effet, le solde résiduel de cette action a été transféré à l'action 18.1 en 2018-2019.
	21.1	Réduction des émissions de GES en provenance des systèmes de réfrigération (OPTER)	66 500,00	-	1 295,36	9 164,02	23 707,87	75 104,16	73 256,08	94 615,87	94 615,87	142%	277 143,36	Il s'agit de données partielles puisque l'ensemble des données attribuables peuvent ne pas avoir encore été toutes reçues en raison de la vérification exigée par la norme ISO 14064.
Sous-total Programme ÉcoPerformance :			900 600,00	8,08	14 443,09	77 056,86	129 662,10	234 099,57	331 787,20	417 009,26	417 009,26	46%	1 204 066,16	
TOTAL :			2 282 643	95 469	194 138	348 317	558 240	790 763	1 076 533	1 380 225	1 374 469	60%	4 443 685	

Notes :

Certaines actions du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) entraînent une réduction directe et facilement quantifiable des émissions de GES. C'est le cas, par exemple, des actions qui soutiennent la conversion de systèmes vers des sources d'énergie plus écologiques, tel que le remplacement d'un système de chauffage au mazout par un système de chauffage à l'électricité. D'autres actions du PACC 2013-2020 génèrent également des réductions d'émissions de GES sans qu'il soit toutefois possible de quantifier précisément le nombre de tonnes réduites ou évitées. Par exemple, des actions de sensibilisation, de recherche ou d'aménagement du territoire pourraient réduire les GES au cours des années à venir, mais la quantification de celles-ci est impossible en raison de la complexité de l'exercice ou encore parce qu'il est difficile d'isoler leurs effets. *L'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre* donne un portrait plus complet des émissions de GES générées par l'activité humaine au Québec. Cet inventaire est mis à jour et diffusé par le MELCC sur son site Web.

Certains objectifs 2020 peuvent être provisoires et les résultats des réductions d'émission de GES présentés peuvent inclure des réductions vérifiées et non vérifiées au Québec et hors Québec.

*Les données proviennent des fiches de l'*Exercice de suivi du Fonds vert* au 31 mars 2020. Pour en connaître davantage sur certains programmes, vous pouvez consulter la section *Programmes découlant du PACC 2013-2020* sur le site Web du CGFV.

Ce document est produit et tenu à jour par le CGFV. Il peut être consulté sur son site Web au www.cgf.v.gouv.qc.ca

Mise à jour : 7 octobre 2020